



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017 A 20H30
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 2 octobre 2017

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 19

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Jean-Christophe MAROCK, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Muriel CAPUTO, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Marilyne MULLER, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, Isabelle VENZI, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO
Madame Christine PLAS à Monsieur Dominique PIETRANGELI

Absente excusée : Madame Claude SCHORR

Absent : Monsieur Laurent KLEIN

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. Compte rendu du Conseil municipal du 30 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

2. Délégation de la compétence assainissement au SEAFF

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 janvier 2015 portant nouvelle organisation territoriale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE, à l'unanimité**, le transfert de la sous compétence « assainissement communal » au SEAFF à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. Renouvellement de la convention de fourrière automobile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement de la convention de fourrière automobile avec le garage HISSEL de Fontoy, autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

4. Rétrocession à la commune d'une parcelle de terrain

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la rétrocession au profit de la commune à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 0335 section 21 appartenant à Monsieur Turgul YLDIZ, autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

5. Mise en place du Conseil Municipal des enfants

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants qui concernerait les élèves des classes de CM1 et CM2.

6. Adoption du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023

L'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, prévoit une phase de consultation des organes délibérants des communes du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ce projet.

7. Convention d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre de son projet de construction et d'équipement d'un accueil périscolaire, autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

8. Décisions et informations du Maire

Madame le Maire fait part à l'assemblée des décisions suivantes :

➤ **DECISION 2017 – 009 :**

Contrat de location ASHTEL pour le remplacement des appareils téléphoniques de la collectivité.

Contrat passé avec la Société ASHTEL – 811604941 – 6 Rue du Lieutenant de Quinsonas – 38000 GRENOBLE pour une durée de 21 trimestres pour un montant de 936,00 euros HT/trimestre.

➤ **DECISION 2017 – 010 :**

Contrat d'intervention ponctuelle pour un diagnostic amiante avant démolition du bâtiment communal « L'ATRE ».

Contrat passé avec la Sté APAVE ALSACIENNE SAS – 3 Rue de l'Euron – 54320 MAXEVILLE – BP 21055 – 54522 LAXOU CEDEX pour un montant de :

- Visite sur place et rédaction du ou des rapports, suivant les prestations du contrat : 1 350,00 € HT
- En cas de prélèvement :
Coût du prélèvement + traitement échantillon + analyse laboratoire : 70,00 € HT

Madame le Maire fait part à l'assemblée des informations suivantes :

- L'association CLAP remercie la Municipalité pour l'octroi de la subvention annuelle.
- Le Conseil de Fabrique remercie la Municipalité pour son soutien à l'occasion du pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame des Neiges le dimanche 6 août dernier.
- L'APEI remercie la Municipalité pour l'octroi de la subvention annuelle.

Monsieur Eraldo MARRONI fait remarquer à Madame le Maire qu'aucun règlement du Conseil Municipal n'a encore été établi à ce jour. Il fait donc part à l'assemblée de son intention de saisir Monsieur le Préfet de la Moselle à ce sujet.

Fait à NEUFCHÉF, le 16 octobre 2017



Le Maire


Charlotte LAMBOUR